

Louis Blanc, devait compléter la liste des députés pour la Seine. M. Gambetta, dans cette séance, a joué le rôle du polichinelle franco-génois. Voyant que ses candidats allaient échouer et voulant éviter le mécontentement du comité secret des députés qui avaient fait sommation de ne pas désigner les candidats, M. Gambetta est parvenu à esquiver tout à la fois et toute explication des candidats sur le programme communautaire adopté dans la première réunion, et tout vote sur le choix définitif des trois candidats complémentaires.

Cette attitude de M. Gambetta est bien significative. On voit combien cet homme a peur de sa queue, car il n'a pas hésité à déclarer, à deux reprises, qu'il adoptait le programme communautaire formé par la majorité des radicaux parisiens, quoiqu'il sache bien que ce programme conduirait inévitablement à une nouvelle Commune. Voilà l'homme à côté duquel, hier encore, M. Thiers, siégeait, avec lequel ont voté pendant les derniers mois de l'Assemblée, à Versailles, des monarchistes du centre droit, des socialistes conservateurs du centre gauche ? Ce même homme voit revenir la Commune, il l'entend, derrière lui, les cris de sauvages de ces radicaux parisiens qui aspirent à la revanche de 1871... et cet homme, il a visiblement peur, il n'a pas le courage de dire la vérité à ses partisans et de renier une politique qui conduit la République à de nouveaux crimes et à une nouvelle invasion de la France !

MM. de Freycinet et Tolain, deux des candidats appuyés par M. Gambetta, ne seront très-probablement pas élus dimanche prochain; tout porte à croire que la majorité des députés donnera le vote à MM. Peyrat, Floquet et Malarmet qui, avec MM. Victor Hugo et Louis Blanc, composeront la liste des cinq sénateurs de la Seine.

Il faut user de tous les moyens pour préserver au moins les élections législatives du fléau de cette épidémie radicale et communarde. Dans ce but, je ne saurais trop vivement vous recommander de répandre une petite brochure que M. de Pontmartin va publier. Je ne puis mieux vous indiquer la pensée de cet écrit, l'utilité de le propager, qu'en plaçant sous vos yeux la lettre suivante que j'ai eu l'honneur de recevoir de M. de Pontmartin :

« Les Angles par Villeneuve-les-Avignon, (Gard), 15 janvier 1876.

Monsieur,

Vous m'avez si bien habitué à vos témoignages de sympathie que je viens ajouter une indiscrétion à toutes les autres: ce qui me rassure et m'encourage cette fois, c'est qu'il s'agit, non pas d'une puérile question de vanité littéraire, mais d'un intérêt collectif. Ne voulant pas rester tout à fait inutile pendant cette crise décisive, et justement alarmé de la propagande radicale qui se déchaîne pour ainsi dire sous mes yeux, j'ai écrit une brochure électorale sous ce titre: *Les élections de 1876*. Je m'adresse spécialement aux électeurs de la campagne, aux *bonnes gens* de notre zone méridionale, de Toulouse et de Nice, mais je crois que, à part quelques détails de couleur locale, les vérités que j'ai essayé d'exprimer sont applicables à toute la France. Admirablement secondé par mon imprimeur-éditeur, l'excellent M. Séguier, qui ne veut pas y gagner un centime, je puis réaliser, comme disent les réclames de magasin, un *prodige de bon marché*. Mon but, mon espoir, ce serait que les candidats conservateurs (à l'Assemblée législative), les comités électoraux ou simplement les hommes dévoués à la cause de l'ordre, achetassent un certain nombre d'exemplaires pour les répandre dans les campagnes, dans les maires de village, dans les cercles d'ouvriers, etc.

« Nous pouvons, M. Séguier et moi, donner cette brochure in-18 de 70 pages, pour 25 centimes. Ce bon marché nous interdit le concours des libraires, auxquels il faudrait faire une remise, et qui négligeraient l'affaire, comme de trop mince importance; c'est pourquoi, monsieur, je prends la liberté de m'adresser à vous et à quelques-uns de nos amis de diverses provinces.

ou aveuglés qui préfèrent souffrir... n'en parlons plus.

« Si, parlons-en, dit tout à coup le capitaine avec explosion ! aussi bien, je ne puis rester davantage sans nouvelles de celle qui a tant aimé mes enfants.

« Et qui les aime toujours, la chère âme.

« Ainsi elle va bien ?

« Comme vous l'avez laissée, dévouée, calme, d'un sérieux qui, depuis quelque temps, frise la tristesse.

« Quoi ! vous avez remarqué ? ...

« Ça se voit.

« Et vous avez vu ? ...

« Fi ! le curieux !

Mme Fontille regarda le capitaine; il était pâle, anxieux; je ne sais quel feu contenu brillait sous ses paupières. Marie était allée renouveler connaissance avec l'ordonnance; la digne mariée eût un présentiment joyeux.

« Ah ! dit-elle, en se penchant doucement vers le capitaine, non-seulement vous l'aimez, mais maintenant j'en jurerais, vous voulez qu'elle le sache.

« Oui, ma cousine, dit-il d'un ton grave; le souvenir de cette âgée que nous avons emportée sur nos rames et mes résolutions; je suis vaincu.

« Nous publierons les *Elections de 1876*, lundi prochain 31 janvier, afin de bien prouver que nous ne visons que le suffrage universel et les élections législatives; j'aurai soin de vous envoyer immédiatement quelques exemplaires, et c'est alors que vous me complèz, si vous voulez informer vos innumérables lecteurs, que, en s'adressant à Roumanille, libraire, rue Saint-Agricol, ou à Seguin, imprimeur, rue Bouquene, à Avignon, ils recevront autant d'exemplaires que leur lettre contiendra de timbres-poste.

« Il ne me reste, monsieur, qu'à vous demander pardon de cette lettre trop longue, de mon importunité trop répétée, à vous remercier d'avance, et à vous prier d'agréer l'assurance de mes hautes et cordiales sympathies.

« A. DE PONTMARTIN. »

Le comité de l'Église du Sacré-Cœur me communique la note suivante sur l'état des travaux, des recettes et des dépenses.

En ce moment les fouilles pour les fondations et l'établissement de la crypte qui, comme on le sait, doivent être établies sur un vaste plateau de lecture, sont menées avec la plus grande activité. 800 mètres environ par jour sont jetés sur le versant sud-ouest de la colline, malgré les interruptions amenées par la gelée, on fait le ravalement de l'intérieur de la chapelle provisoire, et on va se mettre au carrelage du sol. Tout sera prêt pour le 3 mars.

Le mur de soutènement de l'église St-Pierre a été repris depuis longtemps, et la partie qui retient le chevet de l'église est achevée. D'ici à très-peu de jours le dévissage de la rue de la Fontaine permettra d'extraire mille mètres par jour. Aussi, dès les premiers jours, on pourra se mettre au gros œuvre du monument.

Voici maintenant la situation de notre caisse :

Recettes du 1 ^{er} au 20 janvier	22,011,51
Report des recettes antérieures	2,618,751,76
Total	2,640,763,27
Cette somme se compose comme suit :	
Souscriptions réalisées	2,506,365,01
Intérêts des fonds placés	134,398,26
Total égal	2,640,763,27
A déduire toutes nos dépenses à ce jour	616,092,41
Il reste en caisse	2,024,670,80

DE SAINT-CÉRON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

On annonce que le Ministre du commerce présentera au Président de la République son rapport sur le renouvellement des traités de Commerce. On sait qu'une enquête avait été ouverte à ce sujet par M. de Meaux et que toutes les chambres de commerce, ainsi que les représentants de l'agriculture ont été invités à exprimer leur avis. La grande majorité conclut au renouvellement des traités avec les modifications qu'a conseillées l'expérience, et notamment la conversion des taxes ad valorem en droits spécifiques. Le Français est fondé à croire que tel sera aussi la conclusion du travail que prépare en ce moment M. de Meaux.

Le préfet de la Seine vient d'être saisi par la chambre de commerce d'une demande tendant à la création d'un second entrepôt réel des douanes, à Paris.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Quelques députés royalistes publient la circulaire suivante adressée à leurs collègues :

Monsieur le député,

A la veille du scrutin pour les élections sénatoriales, nous avons l'honneur, au nom d'un grand nombre de députés royalistes du département, de venir faire appel à votre patriotisme en faveur des candidatures de MM. Beaucarne-Leroux, de Melun et de Staplande.

Un comité, dit de l'Union conservatrice, vous a adressé comme à nous, le procès-verbal d'une réunion où il aurait été décidé de choisir comme candidat un député ci-devant royaliste.

« Que Dieu vous bénisse ! Vous avez eu du mal pour en arriver là.

« Que Berthe me pardonne tout le bonheur que je rêve de donner à celle qui consentira peut-être à devenir la mère de mes enfants.

« Nous y tâcherons, mon pauvre ami; savez-vous que vous arrivez bien à temps ? Elle va partir aussi, mais pas avec nous.

« Le colonel a sa retraite ?

« Et il se retire à Paris. Hortense préchait pour la campagne; mais Mlle Judith ayant déclaré qu'elle ne saurait y demeurer, la famille réduira ses dépenses et vivra bien modestement dans la grande ville.

« Ma cousine, je voudrais... je ne sais comment vous dire cela...

« Cela ne m'étonne pas, un rien vous embarrasse; voyons, essayez quand même.

« J'ai hérité d'une vieille tante, j'ai de l'aisance maintenant, je suis las de la vie militaire... Si Mlle de Glarande voulait me faire l'honneur de m'accorder sa main... sans dot... je serais mille fois trop heureux.

« C'est cela que vous n'osiez pas articuler !

« Je quitterais volontiers le service pour la campagne et la vie de famille.

liste et auquel son vote en faveur de la République a valu une triste célébrité, précédée et suivie de bonapartistes plus ou moins avoués.

Ces candidatures étaient un défi jeté à nos convictions et nous l'avons relevé.

Vous n'avez pas été surpris, messieurs, de voir des conseillers généraux, nommés pour la raison de nos intérêts administratifs, chargés de s'occuper de nos écoles et de nos chemins, se mêler de dresser une liste de candidats au Sénat sans le concours des députés municipaux nommés par leurs concitoyens en vue spécialement du scrutin qui va s'ouvrir.

Il est vrai que messieurs les conseillers généraux voulaient s'adjuger les sièges sénatoriaux à l'exclusion d'illustrations de notre patrie que les députés des communes auraient pu avoir la fantaisie de désirer y voir figurer.

La circulaire du comité dit de l'Union conservatrice, fait mention, à la fin et pour mémoire, des intérêts moraux et religieux.

Eh bien ! pour la défense de ces grands et souverains intérêts, nous vous présentons des hommes tels que monsieur de Melun, qui ont consacré toute leur vie à la défense des intérêts religieux, non par calcul, intérêt ou ambition et dans le but de se ménager les votes de leurs électeurs, mais par un profond et absolu dévouement à l'Église. Assez longtemps, nous avons été représentés par des hommes sans convictions religieuses, catholiques avec les catholiques, indifférents avec les indifférents, parfois presque hostiles avec nos adversaires.

Les candidats, en faveur desquels nous sollicitons votre suffrage, professent le plus grand respect pour le maréchal de Mac-Mahon; l'un d'eux même est honoré de l'amitié du maréchal. Tous sont résolus à se grouper autour de lui et à lui prêter pour la défense de l'ordre le plus énergique concours.

L'initiative ou la initiative du maréchal placera les membres de la Chambre haute en face de l'exercice du droit de révision. Sur ce point capital, les candidats dits de l'Union conservatrice gardent le plus prudent silence.

Assurément, c'est une tactique habile de chercher à plaire à tout le monde et à ne déplaire à personne.

Mais il faut être logique.

Ces candidats, soi-disant conservateurs, ont formé une liste en opposition avec celle où figurent les républicains modérés et religieux. C'est qu'ils sont les adversaires de la République. Dès lors, que veulent-ils nous donner ? Ces réticences et ce défaut de franchise sont pitoyables.

Nous voulons, nous, des hommes qui, soutiens courageux du maréchal jusqu'à l'heure marquée, dans les desseins de la Providence pour le salut de la France, revendiquent le droit de révision inscrit dans la Constitution du 26 février et travaillent avec ardeur à la proclamation de la Monarchie traditionnelle dont l'indispensable nécessité est aujourd'hui plus que jamais reconnue par tous les vrais amis de l'autorité et de la liberté.

Qui ne rendrait hommage à la loyauté, à la netteté, à la grandeur de son programme ?

Les adversaires de la Révolution pourraient-ils choisir un meilleur terrain d'union ?

Assurément, c'est à des préférences plus ou moins nettes et avouées à s'incliner devant des principes arrêtés et des convictions inébranlables.

Agrez, etc.

(Suivent les signatures.)

Voici en second lieu la circulaire que les membres de l'Union conservatrice adressent aux mêmes électeurs sénatoriaux :

Monsieur le député sénatorial et cher

Nous croyons de notre devoir de vous donner quelques explications relatives à la présentation des cinq candidats soumis à votre suffrage par le Comité de l'Union conservatrice.

Le système de vocation au scrutin de liste présent pour le renouvellement des sénateurs, dont le principal consiste dans la désignation des voix et l'affaiblissement de toute action par le défaut d'entente.

D'après nos adversaires ont prouvé en parole et par acte une discipline poussée jusqu'à son dernier terme, se réunissant sans mandat, se désignant au nom du peuple tout entier, et se donnant la mission arbitraire de désigner à eux seuls les candidats de tous, les membres du Conseil général appartenant au parti modéré ont procédé autrement.

Représentants directs de vos intérêts, élus par vous, ils ont cru plus digne de choisir cinq noms, de les soumettre préalablement à votre appréciation, et de les désigner ensuite à vos suffrages en réservant expressément votre liberté.

Nos adversaires, on devait s'y attendre, se sont empressés de critiquer et de dénaturer nos intentions; mais, de leur côté, qu'ont-ils fait ? Ils se sont désignés eux-mêmes, ont formé un comité, et n'ont pas pris, comme le Conseil général, le soin de répartir les candidatures entre les divers arrondissements du département.

Quant aux candidats désignés par le Conseil général, il se recommandent à votre suffrage par les services qu'ils ont rendus au pays depuis quinze et vingt ans. Ils sont nés au milieu de vous, leurs familles et leurs antécédents vous sont connus; leurs intérêts sont connus, et vous, et déjà ils ont reçu le baptême de vos suffrages, puisque tous remplissent honorablement de hautes fonctions électives. Si leurs opinions politiques ne sont point absolument semblables, ils sont du moins fermement unis sur ce point qu'ils plaident le salut et l'honneur de la patrie au-dessus de leurs aspirations personnelles.

« Eh bien ! nous allons le lui demander à elle-même.

« On entendait en effet, dans l'antichambre, les cris de joie de Marie, qui acclamait Hortense, sa chère Hortense, sa grande amie.

« La fille du colonel apparut sur le seuil du salon, portant Marie suspendue à son cou, toute émue, toute rouge d'une adorable confusion et belle de bonheur inavoué.

« Mme Fontille, qui aimait les situations claires et n'était pas pour rien la femme d'un hussard, saisit l'occasion avec une intrépidité qui avait son excuse dans son extrême désir de faire des heureux.

« Ma chère Hortense, dit-elle en allant mettre un baiser maternel au front de la jeune fille, on parlait de vous ici; ne le devinez-vous pas ?

« Elle sourit sans répondre et sa rougeur augmenta.

« On en parlait même si chaudement et avec tant d'instance que j'osais presque me porter garant de vous arracher le consentement que l'on implorait.

« Oh ! vous allez bien vite !... mais enfin, que vous demandait-on ?

« Une mère pour les chers orphelins.

Nos adversaires ont-ils pris auprès de vous une attitude aussi respectueuse de vos droits ? La plupart de leurs candidats ont quitté le pays depuis longtemps et n'y ont plus d'attaches; aucun d'eux n'a été honoraire de votre suffrage départemental.

L'un d'eux, retiré devant les divers mandats que vous lui avez confiés, a trois fois donné sa démission; un autre a des intérêts complètement opposés à ceux du département du Nord; le baron Séguier, en effet, qui sollicite vos suffrages au Sénat, est déjà membre du conseil général de l'Yonne, dont les intérêts agricoles sont en contradiction ouverte avec ceux du département du Nord.

« Comme sénateur du Nord, il aurait à défendre ce que comme conseiller général de l'Yonne son devoir l'obligerait à combattre. Vous apprécierez l'incompatibilité absolue de ces deux mandats.

« Si nous passons à des introuvables d'une autre opinion, à quel spectacle assisterions-nous ? Un seul homme, chef de son parti, désigné de son autorité privée cinq candidats dans les colonnes de son journal; sur les cinq, trois protestent contre cette désignation.

« Le quatrième, candidat évincé par l'Union conservatrice, oubliant l'engagement qu'il avait pris d'accepter la liste qui serait arrêtée par le Conseil général, proteste, se jette dans un parti extrême, appelle à lui les 127 députés de l'arrondissement de Lille et en réunit seulement dix-neuf, dont le vote ne lui donne que quatre adhésions, alors qu'il prétendait que le Conseil général tout entier s'était trompé dans ses présentations.

« C'est échec d'une ambition prématurée démentie bien avec quelle prudence et quelle connaissance de la situation le Conseil général avait fixé son choix en vous présentant comme candidats :

MM. JULES BRAME, député, vice-président du Conseil général; MAILLIET, vice-président du Conseil général; MAURICE, député, ancien vice-président du Conseil général; DE STAPLANDE, député, ancien membre du Conseil général; et l'ESPEL, député, membre du Conseil général.

C'est à vous, monsieur le député et cher collègue, qu'il appartient désormais de vous prononcer entre les diverses catégories de candidats.

« Quant à nous, notre choix est fait. Nous voterons pour les candidats du Conseil général qui sont nos compatriotes, connaissent nos intérêts, sont aptes à les défendre et représenter au Sénat, avec autant d'autorité que de dévouement, les diverses nuances du parti conservateur et libéral.

« Une réunion de députés sénatoriaux.

Voici la profession de foi de M. le comte d'Hespey, candidat au Sénat :

Wavrin, le 26 janvier 1876.

A Messieurs les députés sénatoriaux.

Monsieur le député,

Le Comité de l'Union conservatrice m'a fait l'honneur de me choisir comme candidat au Sénat.

Un grand nombre d'entre vous ont ratifié cette désignation.

Je n'ai pas à vous parler de mon dévouement aux intérêts agricoles et industriels de notre département; vous les connaissez.

« Je vous dois une profession de foi politique et franche.

Je suis conservateur.

« Je puis dire hautement que tous mes votes comme Député, m'ont été inspirés par l'amour de mon pays, plus que par le souci de mes préférences politiques.

« Je crois que la monarchie héréditaire et constitutionnelle pouvait donner à la France des garanties d'ordre, de paix et de grandeur plus certaines que les autres formes de gouvernement. Cette opinion n'a pas prévalu et l'Assemblée constituante a élu le Maréchal de Mac-Mahon la présidence de la République. J'ai voulu entourer son pouvoir d'institutions qui lui permettent de gouverner et j'ai voté les lois constitutionnelles.

« Je suis républicain, et vous me faites l'honneur de m'envoyer au Sénat, à respecter et à défendre ces lois, en soutenant énergiquement et sans réserve la politique conservatrice et libérale dont le maréchal nous a si nettement exposé le programme dans son récent message.

« Veuillez agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma considération très distinguée, etc.

Député conseiller général, maire de Wavrin.

Aux termes de la loi du 20 janvier 1876, portant modifications de l'article 3 de celle du 13 mars 1875, les anciens sous-officiers de la garde nationale mobile sont, comme les officiers de cette garde, admis à concourir pour des emplois de sous-lieutenant de réserve.

« Le ministre de la guerre, voulant mettre les intéressés à même de profiter du bénéfice des dispositions de cette loi, a décidé qu'une nouvelle session d'examen s'ouvrira, le 1^{er} avril prochain, dans tous les corps d'armée, pour le recrutement des sous-lieutenants auxiliaires de la réserve active.

« Sont aussi autorisés à subir les épreuves réglementaires, les aspirants aux différents grades d'officiers dans l'armée territoriale qui voudraient profiter de cette session extraordinaire.

« Je ne m'appartiens pas, dit-elle d'une voix tremblante en détournant son visage subitement pâle.

« Votre dévouement n'est plus indispensable désormais; la vie sédentaire permettra à vos parents de se passer de vos soins. Mon cousin aussi rêve le repos; il est riche, il ne veut que votre personne, il vous aime !... et les enfants donc ! Marie, dis-lui donc qu'il faut qu'elle soit ta petite mère.

« Marie se pelotonna élanément dans les bras d'Hortense en disant :

« Ma petite mère !... mais elle l'est déjà.

« Vous l'entendez ! s'écria le capitaine d'une voix oppressée; oh ! je vous en supplie, ne la démentez pas.

« La jeune fille cacha ses yeux troubles dans les cheveux de l'enfant en murmurant :

« Laissez-moi d'abord installer dans leur nouvelle demeure mes grands enfants; à moi, et je vous permettrai de leur demander alors de me donner vos vœux.

« Mme Fontille fit un geste triomphal, embrassa son cousin, et sortit en emportant Marie, laissant quelques minutes de liberté à ces deux êtres, si diversement et si profondément dévoués, pour s'avouer enfin qu'ils s'aimaient.

Les programmes des connaissances théoriques et pratiques qui seront exigés des aspirants, sont les mêmes que ceux qui ont déjà servi de bases aux examens précédents. Ils ont été insérés au mois de juillet 1874, au *Journal officiel*, au *Journal militaire officiel* et dans le *Recueil des actes administratifs des départements*, pour toutes les armées, le génie excepté.

« En ce qui concerne cette dernière arme, le recrutement des officiers pour la réserve et l'armée territoriale, pouvant être assuré au moyen des fonctionnaires et agents des ponts et chaussées et des mines, encore astreints par leur âge au service militaire, il ne sera pas admis de candidats pour l'armée du génie aux examens du 1^{er} avril.

« Les demandes d'admission aux concours devront être adressées à M. le gouverneur de Paris ou aux commandants de corps d'armée, avant le 1^{er} mars prochain, terme de rigueur. Elles devront être accompagnées des pièces suivantes :

« Acte de naissance;

« Relevé ou certificat de services;

« Extrait négatif de casiers judiciaires.

« A l'occasion des élections sénatoriales, la Compagnie du chemin de fer du Nord organisera sur quelques lignes, le dimanche 20 janvier 1876, des trains spéciaux supplémentaires pour assurer le transport des députés au chef-lieu du département.

« M. Thiers a définitivement accepté la candidature législative dans la 2^e circonscription de Valenciennes. Nous avons sous les yeux sa lettre d'acceptation, dit l'*Echo du Nord*.

« La Compagnie du Nord soumet en ce moment à l'homologation, un certain nombre de tarifs spéciaux pour le transport des beurres, fruits, gibier, volaille et, en général, des denrées agricoles, sur les lignes de Lille à Béthune, du Nord-Est et de Lille à Valenciennes.

« Un brave garçon de Croix, H. Delille, ayant vu sur le marché de Tournai, des mouquetons, en acheta un, puis prit le chemin de fer, tout heureux de rentrer chez lui tout armé. Il avait complété sans le commissaire spécial de la gare de Tourcoing, qu'estima que l'importation des armes de guerre en France était interdite. Le tribunal a condamné Delille, à 5 fr. d'amende, lui accordant dans la plus large mesure les circonstances atténuantes.

« Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs dit la *Vraie France*, que M. Philibert Vrau, de Lille, vient d'être nommé commandant de l'ordre de Pie IX.

« Cette marque de haute distinction accordée par le Pape à un homme de bien dont la vie et la fortune sont entièrement consacrées aux bonnes œuvres et à la défense de la religion, réjouira les cœurs de tous les catholiques de nos contrées.

« Elle leur sera d'autant plus douce, dit la *Vraie France*, qu'elle leur prouvera une fois de plus avec quelle sollicitude toute paternelle, Sa Sainteté récompense le dévouement de tous ses enfants.

« Par arrêté du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, en date du 20 janvier 1876, sur la proposition du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, la distribution des récompenses aux sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, le samedi 22 avril 1876 à midi précis.

« Les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 avril, des lectures et des conférences publiques seront faites à la Sorbonne, dans les trois sections du comité, par les membres des sociétés savantes.

« Dans quelques jours, M. le ministre doit adresser à MM. les présidents des sociétés savantes des instructions spéciales relatives à ces réunions d'avril à la Sorbonne.

« Lorqu'on apprit à Vienne que la famille de Glarande allait habiter Paris, Mme Apolline de Poitevy, qui devait également y fixer sa résidence, en éprouva un certain dépit. La beauté rayonnante de Judith apparut comme une menace à ses conjugales appréhensions.

« Pourvu que nous ne la rencontrions pas ! se dit-elle avec inquiétude.

« M. Ernest Samson serra les mains du juge Belormel, qui lui apportait cette nouvelle.

« A Paris ! répéta-t-il, à Paris !... Dieu soit loué ! je saurai bien l'y retrouver.

(A suivre).

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. VERBRUGGHE

DENTISTE

à l'honneur d'informer ses clients que depuis le

20 DÉCEMBRE 1875

son domicile est transféré

6, RUE DE L'ESPERANCE, 6

RENSEIGNEMENT PARTICULIER

La rue de l'Espérance donne dans la rue de l'Hospice

La Préfecture nous envoie la communication suivante :

« Le collège électoral pour l'élection des sénateurs du département du Nord, se réunira, le 30 janvier courant, à la Préfecture, dans la grande salle des fêtes, entre 9 et 10 heures du matin. Le scrutin s'ouvrira à huit heures du matin.

« L'incendie qui s'est déclaré hier à 1 h 1/4 chez M. Brouchette causé des pertes dont le montant ne s'éloigne guère de notre première estimation. Elles s'élevaient en tout à 75,000 fr. et se répartissent ainsi : environ 11,000 fr. représentent la matière et les appareils de fabrication qui sont assurés à la Compagnie *La Paternelle*. Les 4,000 fr. restants sont couverts par le Nord et représentent l'immeuble incendié. Quant à la cause du feu, on la soupçonne plutôt qu'on ne la connaît : On croit que le fourneau destiné à chauffer les tubes du séchoir était trop plein, d'où communication avec les 1,200 kilog. de faucoux fabriqués qui étaient au séchoir, lesquels se sont enflammés presque instantanément déterminant l'incendie du reste. Les brûlures de M. Brouchette sont heureusement superficielles.

« Un domestique du nom de Léopold Arnoult conduisit hier, rue du Coq-Français, un tonneau de charbon, mais son cheval n'allant pas assez vite à son gré, il le frappait d'une grosse corde quand arriva un agent qui dressa procès-verbal. Léopold Arnoult va apprendre qu'il y a une loi appelée loi Grammont.

« Un de nos concitoyens qui passait dernièrement à Croix, monté dans un coupé avec sa famille, rencontra une voiture de marchand forain qui ne se rangea pas à temps. Le coupé fut culbuté et les personnes qui s'y trouvaient reçurent quelques légères contusions. Si nous faisons mention de cet accident, c'est pour assurer qu'il s'est borné à cela. On a d'abord répandu le bruit de blessures graves qui n'ont heureusement jamais existé.

« Dans la soirée du 23 janvier, des malfaiteurs se sont introduits à l'aide de fausses clefs dans la maison de M. Alexandre Dunas, représentant de commerce, rue du Midi, 33, à Tourcoing. Un bureau placé dans une garde-robe au premier étage a été forcé et les voleurs se sont emparés d'un écriin en maroquin rouge marqué C. D. contenant une partie composée d'un médaillon dit « Marie-Antoinette » et de boucles d'oreilles avec camée représentant la duchesse de Lamballe. Cette parure est évaluée à 1,000 francs.

« Les auteurs de ce vol sont restés inconnus.

« La Fanfare Delattre offre à ses membres honoraires un concert vocal et instrumental, le dimanche 30 janvier 1876, à 7 heures du soir, dans les salons de la Mairie. En voici le programme :

Première partie

Ouverture de l'Italienne à Alger. ROSEMI

Fanfare Delattre. VAN PIERRE

Romance de Mignon, M. Lefebvre. THOMAS

Fantaisie pour clarinette, M. Cornille. ...

Air du Val d'Andore, M. Copaux. HALÉVY

Rigoletto et Traviata pour flûte, M. L. Fournier. GABRIELDI

Chansonnette, M. J. Watteuw. ...

Deuxième partie

Fleurs des Bois, fantaisie, Fanfare Delattre. VAN PIERRE

Air varié pour violon, M. Wild. BRIBOT

Régret, romance, M. Copaux. BAROQ

Duo de la Somnambule pour piano et flûte, M. L. Fournier et M. L. Fournier. J. RÉMUSAT

Le chef-d'œuvre de Dieu, M. Lefebvre. ABADIE

Chansonnette, M. Watteuw. ...

Le piano sera tenu par M. L. Espey.

« Mercredi ont eu lieu à l'Église de St-Maurice (banlieue de Lille) les funérailles de M. Beauchamps, chef du bureau de la comptabilité à la Mairie de Lille. M. Beauchamps occupait poste depuis neuf années. Il avait su se concilier la sympathie du public et celle de ses collègues de tous les employés de l'Hôtel de Ville.

« La gare, au moment où le corps allait partir pour Arras, M. Toffart, secrétaire en chef de la Mairie, a prononcé une allocution dans laquelle il s'est fait l'interprète des regrets qu'excitait la mort de M. Beauchamps.

« Le pauvre Jacob, dit *Jacquot*, dont la mésaventure à l'état-civil de Lille, a beaucoup égayé la ville et notamment le quartier du Marché Saint-Nicolas, vient d'être mis en liberté.

« Le brave homme, qui n'est pas un aigle, avait accepté sans en comprendre la gravité, la proposition qui lui était faite de servir de père dans un mariage. Il s'est empressé d'établir la vérité dès que l'officier municipal lui eut expliqué la situation, et avant de donner aucune signature. De plus, il n'avait encore reçu aucun pourboire au moment de son arrestation. La justice a vu dans l'action de Jacob l'effet d'une mauvaise farce qu'on lui avait jouée et l'a relâché.

« Un fabricant de toiles d'Halluin, M. Billet, a des ateliers à Werwick. Il y a placé un contre-maître auquel il faisait de beaux avantages. Il avait su, paraît-il, obtenir la confiance de son patron, qui